

## Quelques mots sur le concept d'inclusion

Le concept de société inclusive s'inscrit dans une longue tradition de revendication notamment du droit à l'éducation pour tous.

Toutefois, l'histoire de la défense des droits a oscillé entre des conventions relatives aux droits collectifs qui ne ciblent pas spécifiquement une population telle que la convention des droits de l'enfant en 1989 ou plus récemment la déclaration d'Incheon (2015), et des déclarations visant spécifiquement une population comme celles des personnes handicapées : déclaration de Salamanque (1994), Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (2006) par exemple.

Cette tension entre le besoin de reconnaissance de certains groupes et le principe d'universalité et d'égalité témoigne de la difficulté actuelle à définir pleinement le concept d'inclusion au regard d'une politique intégrative.

Les fondements épistémologiques de ces deux courants sont différents: l'intégration repose sur une centralisation de l'attention sur l'élève visé, de fait les mesures de scolarisation, les aménagements effectués ne concernent que lui (Bélanger, 2006). Une démarche inclusive s'intéresse à tous les acteurs de l'école (enfants, parents, éducateurs, environnement communautaire) et au soutien dont tous ont besoin pour être en situation de participer pleinement socialement et apprendre (Rousseau (2015,); Prud'homme, L., Vienneau, R., Ramel, S., & Rousseau, N. (2011)). L'inclusion reposant sur cette volonté d'équité et d'universalité pour tous, elle ne concerne donc pas spécifiquement les élèves ayant des « besoins éducatifs particuliers ». (Booth, Ainscow, 2002). La focale n'est pas mise sur les solutions à trouver pour que la personne dite différente (du fait de sa langue, sa culture, sa problématique physiologique ou cognitive etc) s'insère à la norme pré-établie. Une vision inclusive prône des ajustements multiples, différenciées et à renouveler sans cesse pour chaque membre de la communauté afin d'améliorer la participation sociale de tous, en agissant sur les conditions de l'environnement.

Tel que présenté par Charles Gardou (2012), l'inclusion a 5 fondements épistémologiques: « nul n'a l'exclusivité du patrimoine humain et social » (p. 38); « il n'y a ni vie minuscule, ni vie majuscule » (p. 84); « l'exclusivité de la norme, c'est personne ; la diversité, c'est tout le monde » (p. 62); « tout être est né pour l'équité et la liberté » (p. 144); « la possibilité de vivre et d'exister » (p. 120).

Les implications sociétales sont alors de grandes portées visant la revalorisation de la différence comme constitutive de l'humanité. De ce fait pour l'école par exemple, l'inclusion « implique un changement. C'est un processus sans fin d'accroissement des apprentissages et de participation de tous les élèves. C'est un idéal auquel les écoles peuvent aspirer, mais qu'elles n'atteindront jamais totalement. Cependant, l'inclusion s'installe dès que le processus d'augmentation de la participation est amorcé. Une école inclusive en est une qui est en mouvement. » (Booth, Ainscow, 2002 : 8) Ce mouvement vers l'inclusion gagne à être accompagné dans une démarche constructive dont plusieurs pays se sont inspirés (Booth, Ainscow, 2002).

Il implique l'entière participation des acteurs de l'école concernée (enseignants, élèves, parents, associations, centres communautaires, inspecteurs, conseillers pédagogiques, directions, personnels de soin etc.) et peut conduire à des réorganisations importantes aussi bien au

niveau des pédagogies utilisées (dites universelles) qu'à celui des modèles de service proposés au sein de l'institution concernée.

Bélanger, S. (2006), Conditions favorisant l'inclusion scolaires. Attitudes des enseignants du primaire. In C. Dionne, N. Rousseau (Eds) Transformation des pratiques éducatives : la recherche sur l'inclusion scolaire , 63-89, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec.

*Booth, T. & Ainscow, M. (2002). Index for Inclusion. Bristol, UK: Centre for Studies on Inclusive Education.*

**Charles Gardou**, *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*, Érès, coll. « Connaissances de la diversité », 2012, 170 p., ISBN : 978-2-7492-3425-0.

Prud'homme, L., Vienneau, R., Ramel, S., & Rousseau, N. (2011). La légitimité de la diversité en éducation: réflexion sur l'inclusion. Valorisation de la diversité en éducation : défis contemporains et pistes d'action. Éducation et francophonie, ACELF , 39 (2), 6–22.

Rousseau, N., (2015), *La pédagogie de l'inclusion scolaire*. 3ème édition. Un défi ambitieux et stimulant., Québec. Presses de l'université du Québec.